

Rapport de la Commission ad hoc

Chargée d'examiner le Préavis n°04/2022 : Cantine du Châtaignier

Municipal responsable du dossier : M. Olivier Descloux

La commission s'est constituée comme suit :

	Prénom et nom	
Le président :	Richard Nicole	Présent
La rapporteuse :	Brigitte Besson	Présente
Les membres :	Alain Chabloz	Présent
	Anne-Sophie Hamoir	Présente
	Daniela Roux	Présente
	Brigitte Besson	Présente
	Nathalie Betscha	Présente
	Olivier Martin	Présent

La commission ad hoc s'est réunie le lundi 28 février 2022 sous la présidence de Monsieur Richard Nicole pour examiner le préavis cité en titre. Monsieur Olivier Descloux, Municipal, nous a présenté le projet de construction prévu pour la cantine du Châtaignier et nous le remercions pour son temps et pour les explications liées au projet.

Introduction

Le présent préavis demande au Conseil communal d'accorder à la Municipalité un crédit de construction d'un montant de CHF 550'000.- pour la reconstruction de la cantine du Châtaignier.

Datant de 1954, l'ancienne cantine a dû être démontée avec regret après plus de 65 années d'utilisation. En effet, sa structure montrant certains signes de fatigue, il n'était pas concevable de prendre le risque d'un quelconque effondrement. Actuellement, il manque sur la place de sport et de détente du Châtaignier un lieu couvert de rassemblement. Dès lors, la Municipalité souhaite mettre rapidement à disposition des Montains.es une infrastructure simple et fonctionnelle, de capacité moyenne à importante, disponible toute l'année et ceci à un coût raisonnable.

La Commission consultative d'urbanisme (CCU) faisait le même constat, dans son rapport sur les besoins d'une salle polyvalente du 23 juin 2017, qui préconisait, sur le site du Châtaignier, la reconstruction d'une cantine à vocation festive, se fondant autant que possible dans son environnement naturel.

Le type de construction retenu se veut simple avec une mise en place rapide.

¹ Commission consultative d'urbanisme, Rapport concernant les besoins d'une salle polyvalentes. P. 24 juin 2017.

Projet

Actuellement la commune dispose de plusieurs salles polyvalentes, placées dans différents endroits de la commune. Prochainement, l'Aula du Mottier B ne sera plus utilisable et ce durant les deux prochaines années au vu des aménagements du collège. La Grande salle, encore utilisée actuellement par Chris Medical Services propose une capacité de 250 personnes, mais est située dans la zone d'habitation ce qui signifie qu'en raison du bruit pouvant affecter le voisinage, sa location pour des manifestations bruyantes n'est pas optimale. C'est pourquoi, une cantine au Châtaignier pour les événements festifs est idéale. Le lieu dispose d'une bonne accessibilité pour l'organisation des manifestations. Il offre aussi un accès à un espace extérieur verdoyant.

Cette nouvelle cantine aura une capacité d'accueil de 400 personnes et une superficie de 350m². L'esprit du projet est de « refaire comme avant, en un peu plus grand ». La cantine ne sera pas chauffée, des vitres seront aménagées sur les côtés, la cuisine actuelle sera conservée pour des raisons de priorités budgétaires. La structure – en bois vaudois – sera construite rapidement. Un avant toit est prévu pour pouvoir sortir des tables et manger dehors.

Afin de répondre le plus rapidement possible à la demande de la population, le calendrier prévisionnel du projet est très ambitieux. Si tout se passe comme prévu, le chantier commencera en avril 2022 et la cantine pourra accueillir la fête de la Saint-Nicolas début décembre 2022.

La commission a été sensible à la question du chauffage, à savoir que ce nouvel espace ne serait pas chauffé et que dès lors les manifestations qui seraient planifiées de septembre à mai devront prévoir des chauffages d'appoint que nous savons très énergivores (système de propulsion à air chaud ou chaufferettes à gaz). Au vu du volume, un certain nombre de chauffages devront en sus être apportés par les locataires de la salle pour leur manifestation. La structure de la nouvelle cantine sera construite en bois vaudois, mais son toit ne sera équipé d'aucun aménagement énergétique : pas de panneaux solaires photovoltaïques n'ont été prévus, pas même sur une petite surface. Dans un cadre comme celui du Châtaignier un toit végétalisé plat et plus bas, au lieu d'une charpente de presque 3 mètres de hauteur, pourrait éviter l'espace perdu sous plafond et réduire la consommation d'énergie pour chauffer l'espace.

Monsieur Descloux, Municipal en charge du patrimoine, de la transition énergétique et numérique, nous explique très clairement que rien n'est possible au vu des coûts, des délais et de la situation. En résumé, c'est une cantine loin d'être parfaite, mais une cantine quand même.

Le ton est donné : Simplicité, rapidité et efficacité. Par ailleurs, qui oserait priver les enfants de la fête Saint Nicolas, surtout après la période de pandémie que nous avons toutes et tous vécue...

Conclusion

En conclusion, la commission ad hoc est consciente de la volonté de la Municipalité de doter au plus vite notre commune d'une cantine rustique à caractère festif, suivant en cela les considérations de la CCU ; elle regrette toutefois l'absence du volet énergétique de cette nouvelle construction et souhaite que la Municipalité poursuive une réflexion en ce sens, afin que cette nouvelle cantine puisse s'inscrire, non pas dans le même projet qu'il y a 50 ans mais dans un projet actuel, mis en place en 2022, avec les réalités énergétiques auxquelles nous devons faire face aujourd'hui et rapporte ultérieurement sur cette question.

La commission ad hoc recommande néanmoins, à l'unanimité de ses membres, d'adopter le préavis tel que présenté, et d'accorder à la Municipalité le crédit de CHF 550'000.-, à financer par les liquidités courantes ou par voie d'emprunt.

Le Mont-sur-Lausanne, le 7 mars 2022

	Prénom et nom	Signatures
Le président :	Richard Nicole	
La rapporteuse :	Brigitte Besson	